

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que par arrêté N° 1/2026/0336/181 du 14 septembre 2026 du Ministre du Travail, la société ROTAREX GROUP a reçu l'autorisation pour la cessation d'activité des ateliers travail de métaux, immeuble de bureaux, substances classés, sablage, production de froid, transformateurs (1/2013/420) à Lintgen, 24, Rue de Diekirch.

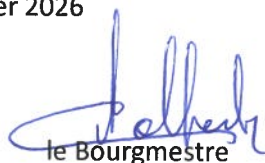
Conformément à l'article 16, alinéa 5, de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, tous les intéressés peuvent interjeter auprès du Tribunal Administratif appel contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat à la Cour, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Mersch, le 22 septembre 2026



le Secrétaire



le Bourgmestre



ADMINISTRATION COMMUNALE DE MERSCH

B.P. 93 - L-7501 MERSCH - T. +352 32 50 23-1 - INFO@MERSCH.LU - MERSCH.LU

02.11.2026